



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 17 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Prévention du risque inondation
et test des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) : des exercices simultanés sur
les communes du bassin versant de l'Ardèche.**

Exercice – exercice – exercice : c'est ainsi que commençaient tous les messages envoyés aux mairies par la Préfecture ce jeudi 13 février au matin !

Une vingtaine de communes du bassin versant de l'Ardèche participaient en effet à un exercice de sécurité civile. Un évènement pluvieux majeur engendrant des crues importantes était simulé afin de tester l'organisation des mairies en cas de crise.

Etre préparé en cas de crue : une priorité en territoire cévenol

Conséquences des orages cévenols, les crues de l'Ardèche sont rapides, imprévisibles et peuvent atteindre des records de hauteur d'eau.

Si ces évènements extrêmes ne sont heureusement pas fréquents, leur venue laisse peu de temps à la réflexion et peu de moyens pour empêcher l'eau de monter ou de dévaler les pentes.

Pour alerter les populations et préserver les infrastructures stratégiques tout doit avoir été anticipé et chacun doit savoir quoi faire et à quel moment.

Les services de l'Etat et Ardèche Claire accompagnent les communes

Prévoir l'enchaînement des mesures à prendre en cas de survenue d'un risque majeur : c'est le rôle des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Depuis le début de l'année 2013, la DDT de l'Ardèche et le Syndicat Mixte – EPTB - Ardèche Claire, dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), ont accompagné une trentaine de communes volontaires pour l'élaboration de leurs PCS.

En clôture de cette première période de travail, l'organisation d'un exercice-test a été proposée par la Préfecture aux communes participantes.

Les exercices : indispensable pour garder l'opérationnalité et être dans un processus d'amélioration continue

Comme convenu, jeudi 13 février au matin, aux commandes de l'exercice, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) de la Préfecture envoyait des messages d'alerte fictive aux communes, par exemple :

- A 9h - premier message : vigilance ORANGE en cours pour un phénomène pluies/inondations.
- A 9h45 – un nouveau message informait du passage en vigilance ROUGE.
- A 11h, alors que la décrue s'annonce à l'amont, le niveau des eaux continue de monter à l'aval, avec plus de 9m de hauteur d'eau mesurés sur l'Ardèche à Vallon Pont d'Arc.
- Dans le même temps, des routes sont coupées suite aux inondations et au ruissellement et, sur le haut du bassin versant, suite à des éboulements...

Jusqu'à midi, fin de l'exercice, les communes ont ainsi dû faire face à une situation de plus en plus critique.

Il a fallu d'abord rentrer dans le jeu, car jeudi matin un rayon de soleil pointait enfin le bout de son nez à la fenêtre de certaines mairies, puis faire venir les adjoints en charge de la sécurité ainsi que les services techniques et la Police municipale au PC de crise, vérifier les listes, les cartes, vérifier la batterie du porte voie... Un véritable challenge que chacun a relevé, même si, pour ce premier exercice, aucune action de terrain ni l'alerte réelle des populations n'étaient prévues !

Les exercices ont permis à chaque commune de tester les procédures programmées sur le papier : vérifier leur opérationnalité réelle, les améliorer, les mettre à jour, les partager avec l'ensemble de l'équipe communale ...

Ces exercices permettent aussi de raviver la mémoire du risque et de rester vigilant, surtout dans des secteurs où les épisodes extrêmes sont rares.

Pour l'Etat et le Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire, les bilans et retours d'expériences permettront d'alimenter la poursuite du travail d'accompagnement global des communes du bassin versant pour l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde.



PC de crise installé dans une salle de conseil municipal, élus et agents analysent les messages reçus de la Préfecture et s'organisent avec la police municipale.



Les élus repèrent sur une carte les quartiers et habitations éventuellement situés dans des zones prioritaires à évacuer.

Repères :

Les Plans Communaux de Sauvegarde :

Ce sont des documents élaborés à l'échelle communale. Ils analysent tous les risques naturels et technologiques présents sur la commune et prévoient les actions à mener si une crise se produit (établir un organigramme de décisions, informer et prévenir la population en fonction des seuils d'alerte, routes et accès à fermer, mise en sécurité des infrastructures et points sensibles du réseau public à protéger, personnes vulnérables à secourir en priorité, plan d'évacuation de la population, lieux d'accueil et d'hébergement en cas d'évacuation ...).

Une fois établi, ce Plan doit être testé par des exercices et faire l'objet d'une information à la population.

Sur le bassin versant de l'Ardèche, une soixantaine de communes sont concernées par l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Le risque principal qui les concerne est le risque inondation.

Cadre réglementaire des Plan Communaux de Sauvegarde :

Obligation instituée par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 (nombreuses évolutions réglementaires suite aux événements comme l'explosion d'AZF à Toulouse en 2001 ou les inondations dans le Gard en 2002).

Obligation pour les communes couvertes par des Plans de Prévention des Risques (inondations, glissement de terrain, avalanche, risque minier ...) ou par des Plans Particuliers d'Intervention.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle - Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Syndicat Mixte Ardèche Claire

Sophie Ferraris - Chargée de communication - allée du Château - 07200 Vogüé – Tél. : 04 75 37 82 20

